

Décret n° 2000-306 du 3 Novembre 2000
portant nominations au centre d'informatique et
de recherche de l'armée et de la sécurité

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1992 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°97-29 du 24 décembre 1997 portant organisation de la maison militaire du Président de la République ;

Vu le décret n°99-66 du 15 avril 1999 portant attributions et organisation du centre d'informatique et de recherche de l'armée et de la sécurité ;

Vu le décret n°99-266 du 31 décembre 1999 portant création, attributions et organisation du centre de formation en informatique ;

Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

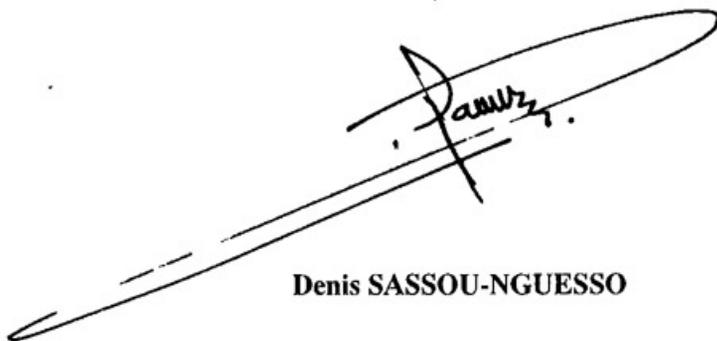
Article premier.- Sont nommés au centre d'informatique et de recherche de l'armée et de la sécurité.

- Commandant (Alain) EKONDZI : directeur de la recherche ;
- Lieutenant - colonel (Jean) OKOKO : directeur de la logistique ;
- Commandant Henri-Jacques KIENAKA : directeur de la micro informatique ;
- Commandant (Saint-Paul) MAWANI : directeur de développement sur gros système ;
- Lieutenant - colonel (Albert) NGONYA-MOKE : directeur de l'administration et du personnel ;
- Colonel (Béhôme) MBONOKOUO-MPAAN : directeur des finances et de la comptabilité ;
- Commandant (Louis) DEKAMBI : directeur du centre de formation en informatique.

Article 2 .- Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 3 Novembre 2000



Denis SASSOU-NGUESSO

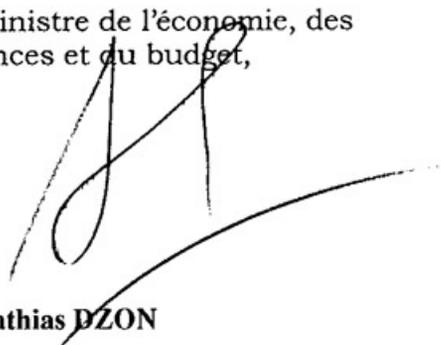
Par le Président de la République,

Le ministre à la Présidence,
chargé de la défense nationale,



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,



Mathias DZON